MARCHES PUBLICS-PRIVES

919029

COMMUNE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

Avis d'Appel Public à la Concurrence

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Brive Place Jean Charbonnel BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex
- Téléphone : 05 55 92 39 39 - Télécopieur : 05 55 18 16 99
- Profil acheteur : http://marchespublics-brive.omnikles.com
Type d'organisme : Commune
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : NON
2. Objet du marché : Achat de livres non scolaires : Accord-cadre à bons de commande
Classification CPV : 22113000-5 Livres de bibliothèque Objet principal
L'avis implique : un accord-cadre mono-attributaire passé à bons de commande.
Type de procédure : Appel d'offres ouvert - articles 25-I. 1, 66, 67 et 68 du Décret relatif aux Marchés Publics
3. Caractéristiques principales :
ACHAT DE LIVRES NON SCOLAIRES : Accord-cadre à bons de commande
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui
Forme du marché : à bons de commande avec minimum et/ou maximum
4. Allotissement :
Prestations divisées en lots : OUI
Lot n°01 - Fiction adulte
Montant minimum annuel : 12 000 € HT - Montant maximum annuel : 24 000 € HT
Cpv : 22113000-5
Lot n°02 - Documentaires adultes
Montant minimum annuel : 12 000 € HT - Montant maximum annuel : 24 000 € HT
Cpv : 22113000-5
Lot n°03 - Fiction et documentaires fonds local
Montant minimum annuel : 3 000 € HT - Montant maximum annuel : 6 000 € HT
Cpv : 22113000-5
Lot n°04 - Fiction et documentaires jeunesse
Montant minimum annuel : 22 000 € HT - Montant maximum annuel : 44 000 € HT
Cpv : 22113000-5
Lot n°05 - BD et mangas adultes et jeunesse
Montant minimum annuel : 5 000 € HT - Montant maximum annuel : 10 000 € HT
Cpv : 22113000-5
Lot n°06 - Large vision
Montant minimum annuel : 4 000 € HT - Montant maximum annuel : 8 000 € HT
Cpv : 22113000-5
Lot n°07 - Partitions musicales
Cpv : : 22114400-6
Montant minimum annuel : 1 000 € HT - Montant maximum annuel : 2 000 € HT
5. Options : Sans objet
6. Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées
7. Durée du marché ou délai d'exécution : Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période allant de la notification au 31/12/2017. Le marché est reconductible 3 fois. Années 2018, 2019 et 2020
8. Justifications à produire par le candidat :
- Références identiques à la présente consultation.
- Etat des moyens (matériels-personnels)
- Attestations d'assurance Responsabilité Civile
- L'ensemble des pièces mentionnées à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Imprimé « Déclaration du Candidat »
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
9. Critères d'attribution : Ils sont mentionnés dans le règlement de consultation.
10. Délai :
Date et heure limite de réception des offres : le 05/01/2017 à 17 : 00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
11. Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 16S0078
Renseignements complémentaires :
Mme Amandine BELLET, directrice de la Médiathèque - Téléphone : 05 55 18 17 50
Courriel : amandine.bellet@brive.fr
12. Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/12/2016
13. Adresses
Adresse et points de contact auprès desquels le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Médiathèque Municipale Place Jean Charbonnel B.P. 80433 - 19312 Brive - Téléphone : 05 55 18 17 50
- Téléchargement : https://marchespublics-brive.omnikles.com
Adresse à laquelle les propositions doivent être envoyées :
Mode de réception : Envoi en recommandé avec AR ou remise contre récépissé
Adresse postale : Mairie de Brive Service des Marchés Place Jean Charbonnel BP 80433 19312 Brive Cedex
Adresse de dépôt : Mairie de Brive - Service des Marchés - Passage des Doctrinaires Immeuble Leygonie - 2ème étage 19100 Brive
Téléphone : 05 55 18 15 60 - Télécopieur : 05 55 18 15 61
Dépôt électronique : https://marchespublics-brive.omnikles.com
14. Procédures de recours :
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges 1, Cours Vergniaud 87000 Limoges (France)- Téléphone : 05 55 33 91 55
- Télécopieur : 05 55 33 91 60 E-mail : greffe.ta.limoges@juradm.fr
Précisions concernant les délais d'introduction des recours : article L551-1 du code de justice administrative (référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché) ou refere contractuel de l'art Art.R. 551-7 du code de justice administrative pendant 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ; Recours pour excès de pouvoir devant le TA : Article R421-1 du Code de justice administrative (deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée) Ce recours peut être assorti d'un référé suspension devant le juge des référés du TA (article L 521-1 du code de justice administrative). Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Jean-Marc COMAS

INSTITUTIONNELS

1519012

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

EXTRAIT DE DÉCISION

Réunie le 9 novembre 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de la Corrèze a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale d'extension d'un ensemble commercial en vue de la création d'un magasin de détail à **l'enseigne « MDA »** d'une surface de vente de 275 m² situé zone commerciale du Mulatet, **19000 Tulle** portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial de 4770 m² à 5045 m², présentée par la **SCI BERGERAC LA CAVAILLE NORD**, route de Brive, 19000 Tulle.

Le texte de cette décision est publié au recueil des actes administratifs de la Corrèze.

Les recours prévus aux articles L752-17 et R752-30 du code du commerce contre les décisions ou avis de la commission départementale d'aménagement commercial doivent être adressés dans un délai d'un mois devant la commission nationale d'aménagement commercial.

Sa saisine est un préalable obligatoire à un recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier.

1519022

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

EXTRAIT D'AVIS

Réunie le 24 novembre 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de la Corrèze a émis un avis favorable au projet d'extension d'un ensemble commercial, par création d'un magasin de détail à **enseigne « But »**, d'une surface de vente totale de 2990 m² situé, ZA du mazaud Sud à **Brive-la-Gaillarde** portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial de 13 248 m² à 16 238 m².

Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Corrèze.

Les recours prévus aux articles L752-17 et R752-30 du code du commerce contre les décisions ou avis de la commission départementale d'aménagement commercial doivent être adressés dans un délai d'un mois devant la commission nationale d'aménagement commercial.

Sa saisine est un préalable obligatoire à un recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier.

ENQUÊTES PUBLIQUES

1819002

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 2ème insertion

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairies de Davignac et de Péret-Bel-Air, pendant 40 jours consécutifs, **du 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus**, sur le projet de création d'un parc éolien sur le territoire des **communes de Davignac et de Péret-Bel-Air**, présenté par la **société PARC EOLIEN DU PUY PERET**. Ce projet comporte :
- une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes d'une puissance de 2,4 MW chacune et des installations techniques s'y rapportant réparties comme suit : deux éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Péret-Bel-Air et deux éoliennes sur la commune de Davignac.
- une demande d'autorisation de défrichement, présentée au titre du code forestier, sur une superficie de 1 hectare 24 ares.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de Limoges. Elle est composée comme suit :
- Président : Monsieur Marcel Esquieu, retraité de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. En cas de défaillance de M. Esquieu, la présidence sera assurée par Monsieur Jacques Brochu.
- Membres titulaires : Monsieur Jacques Brochu, retraité de la gendarmerie et Monsieur Lucien Brousse, directeur des ressources humaines à la direction départementale de la Poste de la Corrèze, retraité. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par l'un des membres suppléants.
- Membres suppléants : Monsieur Jean-Louis Duc, chef de l'unité qualité de la construction et économie du BTP à la DREAL Limousin et Monsieur Maurice Bar, ingénieur au crédit agricole retraité.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairies de Péret-Bel-Air et de Davignac, pendant la durée de l'enquête, du 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
* Mairie de Davignac :
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le mercredi de 9h à 12h

* Mairie de Péret-Bel-Air :
- du mardi au samedi de 9h à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Davignac et de Péret-Bel-Air ou les adresser par correspondance au président de la commission d'enquête, à la mairie de Davignac (code postal : 19250).

Un membre au moins de la commission d'enquête sera présent en mairies de Davignac et de Péret-Bel-Air pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

* Mairie de Davignac :
- le lundi 5 décembre 2016 de 9h à 12h
- le mardi 20 décembre 2016 de 14h à 17h
- le mercredi 28 décembre 2016 de 9h à 12h
- le vendredi 13 janvier 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h

* Mairie de Péret-Bel-Air :
- le samedi 17 décembre 2016 de 9h à 12h
- le jeudi 5 janvier 2017 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et aux mairies de Davignac et de Péret-Bel-Air pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société PARC EOLIEN DU PUY PERET, Monsieur Aurélien Combret, chef de projet, tel : 04 99 23 25 18, email : aureliencombret@valeco.com.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande présentée au titre des installations classées (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus) et sur la demande d'autorisation de défrichement (autorisation ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande d'autorisation ICPE seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Le Préfet,

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la CORRÈZE.
Par arrêté ministériel, le tarif est fixé à 1,80 euro HT le mm/col. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune reprise ou ristourne.

DIVERS

1219038

AIR NATURE LIMOUSIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 Route du Pouget
19310 BRIGNAC-LA-PLAINE
803362144 RCS BRIVE

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du PV de l'AGE du 9 Septembre 2016 :
L'AGE, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : BRIVE.

Pour avis,

Suite en rubrique

FONDS DE COMMERCE

719028

Suivant acte SSP en date du 01/12/2016, **M. JOLY OLIVIER**, demeurant 1 RUE HENRY BOURNAZEL, 19700 Seilhac a confié en location-gérance à **M. PIERRE CEDRIC**, demeurant 1 RUE HENRY BOURNAZEL, 19700 Seilhac, son fonds de commerce de :
BAR BRASSERIE
sis et exploité au 1 RUE HENRY BOURNAZEL, 19700 Seilhac
La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 22/12/2016 pour se terminer le 21/12/2017, renouvelable par tacite reconduction.

719035

Céline DOMINGOS
Avocat
5 rue Jules-Saintoyant
19100 BRIVE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BRIVE (19100) du 17 Novembre 2016, enregistré auprès du SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES BRIVE le 02 /12/2016, Bordereau n°2016/763, Case n°2, **Monsieur Nizamettin PALANCIOGLU et Madame Fatma AKKAYA**, épouse PALANCIOGLU, demeurant ensemble à ALLASSAC (19240), 9, Rue Porte du Petit Garavet ont cédé le fonds artisanal et commercial de petite restauration rapide (sandwicherie), spécialités turques, plats cuisinés à emporter, petite licence de restaurant, connu sous l'enseigne « DELICES D'ORIENT KEBAB », exploité à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), 28, Avenue de Paris, par la Société « DELICES D'ORIENT », (anciennement dénommée « LA TABLE DU SULTAN »), à la **Société « DELICES D'ORIENT »** Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 € uros, dont le siège social est fixé à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), 28, Avenue de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRIVE sous le numéro 429 236 540 ; Moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE€ UROS (50.000,00 € UROS), hors stock, s'appliquant comme suit : Aux éléments incorporels pour la somme de QUARANTE SIX MILLE€ UROS (46.000,00 €) et aux éléments corporels pour la somme de QUATRE MILLE€ UROS (4.000,00 €).

La prise de possession a été fixée au 17 Novembre 2016.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications au Cabinet de Maître Céline DOMINGOS, Avocat, 5, Rue Jules Saintoyant – 19100 BRIVE.

Pour insertion.

719045

Me CHRISTOU Christakis
AVOCAT
6, rue François-Miallet
19100 BRIVE

CESSION LICENCE DE TAXI

Suivant acte sous seing privé en date à BRIVE du 05 DECEMBRE 2016, enregistré au SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES BRIVE le 05 DECEMBRE 2016, bordereau n° 2016/766, case n°6, la **SARL « MARCILLAC JEAN-PIERRE »**, vendeur, a cédé à **Monsieur Erwan CHAMP**, acheteur, une licence de taxi avec autorisation de stationnement, exploitée à 19600 LARCHE, moyennant le prix total de QUARANTE CINQ MILLE EUROS s'appliquant aux éléments incorporels, étant précisé qu'il n'y a pas de cession d'éléments corporels.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 05 DECEMBRE 2016.

Les oppositions seront reçues chez Me CHRISTOU, à BRIVE - 6, rue François Miallet, où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

POUR INSERTION,

719034

Céline DOMINGOS
Avocat
5 rue Jules-Saintoyant
19100 BRIVE

RÉSILIATION DE CONTRAT DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BRIVE (19100) du 17 Novembre 2016, le contrat de location-gérance consenti le 05 Janvier 2004 par **Monsieur Nizamettin PALANCIOGLU**, demeurant à ALLASSAC (19240), 9, Rue Porte du Petit Garavet, commerçant immatriculé au RCS de BRIVE sous le n° 403 169 154 au profit de la **Société « LA TABLE DU SULTAN »**, actuellement dénommée « DELICES D'ORIENT » SARL au capital de 8.000 € uros, dont le siège social est à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) 28, Avenue de Paris, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 429 236 540, portant sur le fonds de commerce de petite restauration rapide (sandwicherie), spécialités culinaires turques, plats cuisinés à emporter, (petite licence restaurant), vente de produits de bouche, connu sous l'enseigne « DELICES D'ORIENT KEBAB », exploité à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), 28, Avenue de Paris, a été résilié purement et simplement, d'un commun accord entre les parties, avec effet rétroactif au 16 Novembre 2016.

Pour avis.

IMPORTANT : VENTE ET CESSION DE FONDS DE COMMERCE

La loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias vient de modifier le Code du commerce.
L'article L. 141-21 rétablit la publication obligatoire, dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et judiciaires, des ventes et cessions de fonds de commerce.
Professionnels du droit, attention à vos formalités, la légalité de vos actes en dépend.
Toute l'équipe de La Vie corrézienne reste à votre disposition.